



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sélection génétique

Question écrite n° 78755

Texte de la question

M. Louis Guédon attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la décision prise visant à geler les crédits génétiques du chapitre 69-02, article 11, de la loi de finances. Cette décision inquiète vivement les professionnels, engagés dans un effort constant d'amélioration de la race, par une attention permanente à sa diversité et à l'amélioration de son patrimoine génétique. Une telle décision viendrait anéantir, selon les professionnels, les efforts qu'ils ont dû accomplir depuis un certain nombre d'années afin d'apporter à la race ovine toutes les innovations autorisées par la science génétique en la matière. Il lui demande donc de bien vouloir lui apporter tous les éléments de nature à clarifier son action sur cette question.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministère de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences du gel des crédits affectant le secteur de l'élevage et notamment ceux destinés aux unités nationales de sélection et de promotion des races. Conscient des difficultés particulières des établissements, le ministère de l'agriculture et de la pêche a obtenu qu'un dégel spécial des crédits de génétique animale d'un million d'euros soit accordé. Cela a permis de financer les dossiers prioritaires et de répondre, au moins partiellement, à la demande des unités en situation la plus délicate. Les schémas de sélection ovins peuvent ainsi, dans leur ensemble, continuer de bénéficier des avancées récentes dans le domaine de la génétique moléculaire.

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78755

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10692

Réponse publiée le : 10 janvier 2006, page 206